

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 15 mai 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Chigny dûment convoqué le 9 mai deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la Salle du Bellay en séance ordinaire, sous la présidence de M. Régis SALIC, Maire.

Membres en exercice : 19
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 19
Convocation le 09/05/25
Séance du 15/05/25

Etaient présents :

M. Régis SALIC, Maire, Mmes Brigitte BESQUENT, Agnès DEMIK, Mélanie LUSSEAULT, Adjointes au Maire,
Mmes Murielle GENTY, Sylvie KOLANEK, Patricia LEMOINE, Marie-Pierre SMEJKAL,
MM Jean-Michel ARNAUD, Guy DELFORTRIE, Eric IMBERT, Didier LEMOINE, Philippe PARENT, conseillers municipaux.

Etaient excusés :

Mme Brigitte ROILAND donne pouvoir à Mme Mélanie LUSSEAULT
Mme Estelle MARTINS donne pouvoir à Mme Patricia LEMOINE
M. Didier MORISSONNAUD donne pouvoir à Mme Brigitte BESQUENT
M. Gilles MARY donne pouvoir à M. Régis SALIC
M. Serge DARCISSAC donne pouvoir à Mme Agnès DEMIK
Mme Corinne DELPORTE donne pouvoir à M. Jean-Michel ARNAUD

Tarif pour repas exceptionnel

Sauf circonstance exceptionnelle laissée à la libre appréciation de la mairie, les repas non commandés dans les délais du règlement intérieur seront facturés. Les commissions proposent un tarif à 11,25 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE le tarif pour repas exceptionnel à hauteur de 11,25 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Régis SALIC



Envoyé en préfecture le 20/05/2025

Reçu en préfecture le 20/05/2025

Publié le



ID : 037-213702178-20250515-202505052-DE

